Réservations des activités périscolaires

 Garderie matin (à l'exception du service de garderie fratrie*) Restauration scolaire Garderie du soir (maternelle) •Etude (élémentaire)

Vos enfants sont automatiquement inscrits aux activités périscolaires (garderie matin - à l'exception du service de garderie fratrie *-/ restauration scolaire / garderie du soir et étude). Vous n'avez donc pas à créer l'inscription à proprement parlé.

Conformément au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires, il vous appartient de gérer les réservations des jours de fréquentation, dans les délais autorisés.

RECOMMANDATION: De préférence, effectuez vos réservations depuis un ordinateur plutôt que depuis un Smartphone. En cas d'utilisation d'un Smartphone, nous vous conseillons de cliquer sur « version ordinateur » dans les 3 petits points, en haut à droite de votre téléphone.

Pour cela, vous devez vous connecter à votre espace citoyen: espace-citoyens.net

https://www.espace-citoyens.net > espace-citoyens

Connectez vous à votre compte en entrant votre identifiant et votre mot de passe.



Effectuer des réservations



La page d'introduction générale s'ouvre, stipulant les clauses du règlement de toute réservation/annulation ainsi que les délais à respecter pour vos démarches.

Vous retrouverez cette page d'introduction dans toutes les démarches de réservations/annulations que vous pouvez effectuer.

COMMENCER >

Cliquez sur



ENFANCE

RÉSERVATION

A

	Ouverture des réservations	Délais de Réservation possible jusqu'à	Délais d'annulatio possible jusqu'à			
Accuells maternels et élémentaires du matin	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'à minuit			
Restauration scolaire	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activité jusqu'i minuit			
Accueils maternels du soir	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minult	La veille de l'activi Jusqu'à minuit			
Etudes surveillées	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activi jusqu'à minuit			
Garderie gratuite pour les fratries	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée scolaire	La veille de l'activité jusqu'à minuit	La veille de l'activi jusqu'à minuit			
Accuells de loisirs du mercredi	A l'année dès le mois de juin qui précède la rentrée acolaire	lundi minuit précédent le mercredi concerné	jeudi minuit précédent l mercredi concerne			
Accuells de loisirs des vacances scolaires (Toussaint/ Noël / Hiver/ Printemps / Juillet / Août) *Se référer au calendrier de l'année en cours sonsuitable sur l'Baace Cloyen	4 semaines avant le début de la période de vacances. Se référer au calendriser de l'année en cours comultable sur l'Espace Citoyens	2 semaines (dimanche soir minut) avant le debut de la période des vacances en fonction des places restantes ou annulées .	2 semaines (dimanche soir minuit) avant le début de la période de vacances. Se référer au calendrier de l'année en cours consultable sur l'Espace Citoyens			

Durée app démarche

Annulation des réservations

Les réservations doivent être annulées dans le délai autorisé même en cas de sortie scolaire ou de séjours en classe de découverte.

Défaut d'annulation dans les délais

Facturation automatique des jours réservés :

- · pour l'ensemble des services péri et extra scolaires une majoration de 50% sera appliquée sur le tarif habituel
- pour la restauration scolaire, le repas sera facturé 9.83€

En cas de maladie, à condition de transmettre

- un certificat médical dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} jour d'absence,
- · ou la photocopie du mot d'absence rédigé par les parents et visé par l'enseignant de l'enfant
- · ou un justificatif de l'employer sépcifiant la prise d'une journée enfant malade
- · ou un document de décharge fourni par l'école ou l'équipe périscolaire s'il a été demandé de venir chercher l'enfant en cours de journée

la facturation automatique ne sera pas appliquée.

ANNULER LA DÉMARCHE

COMMENCER >

COMMENCER >

Vous arrivez sur le calendrier des réservations/annu lations

6

Attention: **Si l'inscription** à l'activité est valable pour toute l'année, le calendrier **des réservations** vous est présenté au choix, à la journée, à la semaine, ou au mois.

Si vous souhaitez réserver tous les repas de toute l'année en une seule fois, il vous appartient de cliquer sur le bouton « appliquer une périodicité »



Pour réserver **1 ou quelques jours,** restez sur le calendrier mensuel ou semaine : Pour réserver il faut cocher le carré à la date souhaitée :



Pour réserver tous les jours de l'année en une seule fois, il vous appartient de cliquer sur le bouton « appliquer une

PÉRIODE SOUHA	ITEZ-VOUS M	IODIFIER V	'OS RÉSE	RVATIO	NS ?												
		DATE DE	ÉBUT		Lundi 3	Février 2	2025		DATE	FIN		Samed	i 5 Juillet	2025			Vous entrez la date d
		•		FÉ	VRIER 20	J 25		Þ	•		JL	JILLET 2	025		Þ		début et la date de fi
		LU	MA	ME	JE	VE	SA 1	2		MA	<u>МЕ</u> 2	JE 3	4	SA 5	6		de la période sur
		3	4	5	6	7	8	9				10		12	B		effectuer vos
		10	11	12	13	14	15	16	14						20		réservations (pour to
		17	18	19	20	21	22	23				24				-	l'année scolaire par
		24	25	26	27	28											exemple)

ANNULER

Vous arrivez sur la page de définition du rythme de votre périodicité : si les semaines de réservations sont toutes les même vous sélectionnez « non »

Si votre rythme diffère d'une semaine à l'autre vous sélectionnez « sur deux semaines » et ainsi de suite ...



Vous cochez les jours de fréquentation type d'une semaine (dans l'exemple ci-dessous lundi/mardi/jeudi) et vous

DÉFINISSEZ VOS NOUVELLES RÉSERVATIONS POUR LES JOURS SUIVANTS :

Les anciennes réservations seront effacées.

APPLIQUER LA PÉRIODICITÉ



Vous retrouvez alors le calendrier mensuel, vérifiez que les cases sont bien cochées sur l'ensemble des mois concernés par la périodicité puis cliquez (ALLER ALLERALETAPEZ)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
03/03	04/03	05/03	06/03	07/03	08/03	09/03	
Matin 🔽	Matin 🗹		Matin 🔽	Matin			
10/03	11/03	12/03	13/03	14/03	15/93	16/03	
Matin 🗹	Matin 🔽		Matin 🗹	Matin			
17/02	18/02	10/02	20/02	21/02	22/02	22 (02	
Matin	Matin	19705	Matin	Matin	22/03	23/03	
24/03	25/03	26/03	27/03	28/03	29/03	30/03	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N
Matin 🗹	Matin 🗹		Matin 🔽	Matin			

cliquer sur

Vous retrouvez à nouveau sur le calendrier mensuel, qui vous permet à nouveau de vérifier que tous les jours de présence souhaités sont bien cochés (n'oubliez pas de vérifier toute la période en utilisant les pages du calendrier :

